

# Comité Local d'Information et de Concertation NORD-ISERE

Bourgoin-Jallieu, le 11 octobre 2012

## aux membres du CLIC

En ma qualité de président du comité local d'information et de concertation (CLIC) NORD ISERE, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le jeudi 5 juillet 2012 en mairie de BOURGOIN-JALLIEU.

Je vous rappelle que ce compte-rendu ainsi que tous les documents relatifs au CLIC, notamment les présentations projetées en séance, sont disponibles sur le site internet [www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com)

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire part de vos observations éventuelles sur ce compte-rendu, par l'intermédiaire du SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise), qui est chargé d'assurer le secrétariat du CLIC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Bourgoin-Jallieu, Conseiller Général  
Président du CLIC NORD-ISERE



Alain COTTALORDA

---

Secrétariat du CLIC :

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)  
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 - Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95  
[secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr) - internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

# Comité Local d'Information et de Concertation NORD-ISERE

## Destinataires

- Monsieur le Préfet de l'Isère,
- Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin
- Monsieur le Directeur du service interministériel de défense et de protection civile
- Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Unité territoriale de l'Isère
- Monsieur le Directeur départemental des territoires
- Monsieur le Directeur départemental des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Monsieur le Maire de BOURGOIN-JALLIEU
- Monsieur le Maire de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Monsieur le Maire de BONNEFAMILLE
- Monsieur le Maire de VILLEFONTAINE
- Monsieur le Conseiller général du canton de BOURGOIN-JALLIEU-SUD
- Monsieur le Président de la CAPI
- Monsieur le Directeur de la Sté PCAS
- Monsieur Jean-Marc LEFEVRE, Sté PCAS
- Monsieur le Directeur de la Sté TOTAL-France - Stockage de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Monsieur le Directeur-adjoint de la Sté TOTAL-France - Stockage de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Monsieur le Directeur des opérations de la Sté SIGMA-ALDRICH
- Monsieur Yvan BONASSIN, Sté SIGMA-ALDRICH
- Madame la Présidente de l'association "FRAPNA-Isère"
- Madame la Présidente de l'association "Sauvegarde de la nature et du patrimoine"
- Monsieur le Directeur de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry
- Monsieur André QUEMIN, riverain
- Monsieur Marc SADIN, riverain
- Monsieur René LUX, riverain
- Monsieur Marc BONNARD - Sté PCAS
- Monsieur Eric COELHO - Sté PCAS
- Monsieur le Secrétaire du CHSCT de la Sté TOTAL-France Stockage de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Monsieur Xavier VACHON, Sté TOTAL-France - Stockage de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Madame Laurence THIMON, Sté SIGMA-ALDRICH
- Monsieur Christophe VACHER, Sté SIGMA-ALDRICH

---

Secrétariat du CLIC :

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)  
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 - Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95  
[secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr) - internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

# Comité Local d'Information et de Concertation

## Nord Isère

**Réunion du 5 juillet 2012**

à 10 heures à la Mairie de Bourgoin-Jallieu

### Liste des participants

#### Collège "administrations"

Préfecture de l'Isère

M. Yves LEBIAN-CHEVRETTON  
Sous-Préfecture de La Tour du Pin  
Bureau Urbanisme et Environnement

Service Interministériel de Défense et de Protection  
Civiles (SIDPC)  
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. Jean-Paul LOUIS-GAVET  
Cellule chimique (BRNCC)

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-  
Alpes

M. Jean-Paul JOCTEUR  
Moyens opérationnels Secteur Nord  
M. Jean-Pierre FORAY  
Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère  
M. Christian SALENBIER  
Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère  
M. Jérôme SAURAT

Direction Départementale des Territoires (DDT)

SPR  
M. Christian MAS  
Chef cellule affichage des risques n° 1  
M. Stanislas BESSON  
Service Prévention des Risques

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)

Excusé

#### Collège "collectivités territoriales"

Commune de Saint Quentin Fallavier

M. Michel CHARPENAY  
Premier Adjoint  
Mme Rachel SARNETTE  
DST Urbanisme

Commune de Bourgoin Jallieu  
CAPI 38  
Commune de Bonnefamille  
Commune de Villefontaine

M. Alain COTTALORDA  
Maire, Président de la CAPI  
M. Denis VERNAY - Maire  
Excusée

**Collège "exploitants"**

Société PCAS

M. Pascal GUERRINI

Directeur

M. Marc CVALETTI

Responsable HSE

Société Sigma-Aldrich

M. Ivan BONASSIN

Responsable HSE

Société Total France

M. Jean-Charles MARIOTTI

Chef du département ESIQ

**Collège "riverains"**

FRAPNA Isère

Mme Chantal GEHIN

Association "Sauvegarde de la Nature et du Patrimoine"

-

Aéroport Lyon Saint Exupéry

-

Saint Quentin Fallavier

M. Marc SADIN

Bourgoin Jallieu

-

**Collège "salariés"**

Salariés de la société PCAS

Mme Sandrine CROCHAT

Secrétaire du CHS-CT

M. J-Roland THOMAS

CHS-CT

Salariés de la société Total France

M. Thierry TORDJMAN

Secrétaire du CHS-CT

Salariés de la société Sigma-Aldrich

M. Christophe VACHER

Membre du CHS-CT

**Assistaient également à la réunion :**

Société AMaRisk, chargée d'assister le secrétariat du

M. Michel PERRIER

CLIC

## Compte rendu de la réunion

### 1. Accueil par M. CATALORDA Président du CLIC

L'ordre du jour est proposé :

- Accueil du Comité par le Président du CLIC,
- Bilan des 3 exploitants des actions en matière de prévention des risques
- Point sur l'avancement des PPRT de Saint Quentin Fallavier (Sigma-Aldrich et Total)
- Avis du CLIC sur le projet de PPRT de Bourgoin Jallieu (PCAS)
- Questions diverses

### 2. Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société TOTAL

En préambule, M. Mariotti informe le CLIC du contexte économique dégradé de l'année 2011, avec une production plutôt élevée mais une chute significative des marges. 2011 a aussi vu la création d'une Direction Raffinage-Chimie au sein du groupe.

#### Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques

Ce programme s'appuie principalement sur 2 piliers :

- La prévention des risques majeurs, avec un programme de Sécurité Industrielle et des travaux plus spécifiques sur les standards techniques et l'intégrité des équipements,
- La sécurité des personnes au poste de travail avec, notamment l'application des « règles d'or ».

L'ensemble est encadré par un système de management intégré ISRS, ISO 14001-9001 et ISO 17001, qui fait appel à du management directif (récompense/sanction, gestion des priorités, amélioration des processus, audits et challenges) et à du management participatif (groupes de travail, participation du personnel à la révision du Document Unique).

Il est rappelé que la mise en place des « Règles d'Or » a permis d'éliminer à peu près 90 % des accidents du travail.

#### Bilan du SGS

Le programme général n'a pas été modifié ; il est poursuivi de manière rigoureuse :

- Formation
- Retour d'expérience (profession, groupe, site)
- Exercice POI hebdomadaire
- Exercice annuel sur le site de Saint Quentin avec les Sapeurs Pompiers publics.

#### Compte-rendu des incidents, accidents et exercices

Le site est conforme aux objectifs de sécurité au poste de travail du groupe.

Aucun accident sur les installations du site de Saint Quentin Fallavier.

5 accidents du travail sont à signaler : entorses (déplacement à pied), douleurs dorsales (manutention), plaies (utilisation d'outils), brûlure chimique (acide sulfurique) au sein du département ESIQ.

#### Investissements en matière de sécurité

Le principal investissement est la modification de la Défense Incendie, avec augmentation des capacités de pompage (eau et émulseur), maillage du réseau mousse, mise en place d'équipements fixes plus performants : 22 canons grande puissance et 27 déversoirs, et mise en place d'une détection incendie dans les cuvettes.

#### Décisions individuelles visant les installations

Aucune décision individuelle en 2011.

### **3. Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société SIGMA-ALRDICH**

#### **Actions en matière de prévention des risques**

Les principaux investissements en matière de prévention des risques portent sur :

- L'installation de plateformes de rétention en zone de réception des liquides inflammables
- La sécurisation des zones de stockage : installation de protections sur les racks en zone palettières,
- La maintenance du groupe motopompe de l'installation d'extinction automatique,
- Le remplacement des têtes sprinkler dans la zone réfrigérée,
- L'installation d'un système de vidéo-surveillance avec enregistrement,
- Le remplacement du chariot élévateur ATEX.

#### **Bilan du SGS**

Le SGS fait l'objet d'un point mensuel avec la Direction Générale, et d'un audit mensuel HSE sur les installations et le suivi documentaire ; l'objectif est de 85 % de points positifs sur les points examinés.

#### **Compte-rendu des incidents, accidents et exercices**

Un accident du travail est survenu en 2011. Aucun accident n'est survenu du point de vue des ICPE. Le nombre d'alarmes incendie intempestives a nettement diminué du fait du remplacement des têtes de détection par des dispositifs plus fiables.

Concernant le POI, l'objectif est d'améliorer la communication avec le SDIS ; 3 personnes vont suivre une formation de coordinateur interne et externe.

#### **Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**

Le programme comprend :

- La mise en conformité des installations électriques après la mise à jour de l'étude foudre,
- La construction de caniveaux pour la collecte des eaux d'extinction d'incendie vers le bassin de confinement,
- La poursuite des travaux engagés pour la sécurisation des racks et le remplacement des détecteurs incendie.

#### **Décisions individuelles visant les installations**

L'abandon du stockage d'amines liquéfiées inflammables a été entériné d'un point de vue administratif.

**M. Foray** confirme que la dernière inspection de la DREAL portait sur la suppression du stockage des amines et sur l'avancement des travaux sur les installations de protection incendie.

#### **4. Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société PCAS**

Après un rebond en 2010 (recrudescence de commandes pour reconstitution des stocks par les clients), 2011 et le début de l'année 2012 ont été difficiles, avec des reports de commandes ce qui a motivé un décalage des projets internes dans le temps notamment pour ce qui concerne une nouvelle production : mise en place d'un pilote (quelques kilogrammes par jour) puis d'un pilote industriel (2500 m<sup>3</sup> par an). Les travaux préalables consistant à supprimer certains équipements pour libérer de la place sont en cours.

##### **Actions en matière de prévention des risques**

Les principaux investissements en matière de prévention des risques portent sur :

- Réfection de l'étanchéité des rétentions,
- Mise en conformité après la mise à jour de l'étude foudre,
- Installation d'un débitmètre et d'une mesure de température sur le canal des eaux de refroidissement,
- Installation d'une pompe asservie pour le transfert automatisé de solvants,
- Installation d'un compacteur de fûts usagés pour en limiter le volume,
- Remise à niveau du réseau de centrales incendie,
- Installation d'une ventilation évier au laboratoire contrôle qualité,
- Achat d'un défibrillateur,
- Remplacement d'un tiers des extincteurs

##### **Bilan du SGS**

Le document est en cours de révision complète.

La gestion des anomalies, des presque-accidents et des déviations se fait maintenant par un système informatisé centralisé au niveau du groupe ; ce système permet une meilleure exploitation des données.

##### **Compte-rendu des incidents, accidents et exercices**

Un accident du travail est à déplorer en janvier 2012, à la suite de la rupture d'une colonne en verre. Cet accident a fait l'objet d'une communication à la DREAL et au BARPI et d'un REX au niveau national.

Une fuite d'acide sulfurique est à signaler en juillet 2011, sans impact sur le milieu naturel détecté par le suivi hebdomadaire des piézomètres.

Un exercice POI a été réalisé sur le site PCAS le 7 décembre 2011 ; il a permis de tester le schéma d'alerte et l'organisation de chaque fonction du POI.

##### **Programme d'objectifs de réduction des risques 2011.**

Le point principal est la mise à jour quinquennale de l'étude des dangers de l'établissement, qui a été remise en février 2012.

Viennent ensuite la poursuite du programme de recherche des substances dangereuses pour l'environnement aquatique (RSDE), avec engagement de la phase pérenne qui porte sur 9 substances.

Un exercice POI est programmé au cours du second semestre 2012.

##### **Décisions individuelles visant les installations**

L'exploitation est réglementée par l'arrêté cadre de 1986, complété par plusieurs arrêtés complémentaires concernant notamment les modalités de rejet des effluents aqueux (1998) et la mise en application de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 (2002).

Un arrêté complémentaire pris en 2012 redéfinit les modalités de rejet des effluents aqueux et gazeux en application des directives européennes.

---

##### **Retour sur la période de grand gel de l'hiver 2012.**

M. Cavaletti revient sur l'épisode de grand froid du mois de février 2012, qui s'est traduit par un arrêt de production d'une semaine du fait du gel sur le réseau vapeur. Il y a également eu des casses de matériel : équipement en verre du pilote, conduites.

Les pertes d'exploitation n'ont pas été couvertes par l'assurance.

## 5. Avancement des PPRT

### PPRT de Bourgoin-Jallieu

Le PPRT a été prescrit par arrêté préfectoral du 15 octobre 2009.

Le projet est finalisé ; l'avis du CLIC sur ce projet est sollicité ce jour.

L'enquête publique est prévue pour l'automne 2012.

### PPRT de Saint Quentin Fallavier

Les PPRT ont été prescrits par arrêtés préfectoraux du 7 juillet 2009.

La phase Stratégie est en cours. Une réunion publique se tiendra à l'automne 2012. La consultation des POA se déroulera à la fin de l'année 2012.

La mairie de Saint Quentin Fallavier informe le CLIC que le registre mis à disposition en mairie est vierge et qu'aucune intervention n'a été enregistrée sur l'adresse internet.

## 6. Finalisation du PPRT de Bourgoin Jallieu

M. Mas présente :

- Le bilan de la concertation, avant consultation des POA,
- Le projet de PPRT :
  - Synthèse des enjeux :  
3 habitations, une entreprise, un bâtiment public, la déchetterie, le projet de plaine de jeux et les jardins ouvriers
  - Carte des aléas :  
Toxique : les effets toxiques définissent le périmètre d'exposition aux risques, avec des niveaux M et M+,  
Thermique : étendue limitée qui concerne la déchetterie et une habitation,  
Suppression : une seule habitation est concernée.
  - Zonage réglementaire :  
Le projet comporte 16 zones, la phase de stratégie ayant eu pour seul objet le regroupement de certaines zones du fait de leur faible superficie

En zone grisée, seuls les projets en lien direct avec les installations à l'origine des risques sont autorisés ; les prescriptions relèvent de la réglementation des ICPE.

Pour toutes les autres zones :

Les projets sont soumis au respect des prescriptions techniques, certifié par un architecte ou un expert agréé,  
Les bâtiments existants doivent faire l'objet de travaux de protection des occupants, dans la limite de 10 % de la valeur vénale des biens.

En zones rouges, le principe est l'interdiction de projets nouveaux y compris sur les biens existants sauf exceptions énoncées,

En zones bleues, le principe de l'autorisation prévaut. Les zones bleues sont uniquement exposées aux effets toxiques.

Le PPRT de Bourgoin Jallieu ne comporte pas de mesure foncière : la seule habitation potentiellement éligible au régime du délaissement peut être protégée pour un montant inférieur à la limite des 10 % de la valeur vénale.

Le règlement du PPRT est accompagné d'un cahier de recommandations, dont les principales portent sur les manifestations à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques et sur la gestion de l'accès à la déchetterie. Les autres recommandations portent sur les mesures de protection à mettre en œuvre sur les biens existants.

**Mme Gehin** demande des précisions à propos du projet d'aire de jeux qui pourrait générer un accroissement de la circulation et du stationnement dans une zone proche de PCAS.

**M. Cattalorda** indique que le projet sera développé dans une zone humide ; il n'y aura pas de construction ou d'imperméabilisation des sols. Le stationnement se fera dans une zone où il se fait déjà. L'avancement du projet ne permet pas de donner plus d'informations, mais la problématique des risques technologiques fait partie des contraintes intégrées au projet.

**M. Mas** rappelle que le PPRT porte sur le bâti, est que la gestion des manifestations temporaires relève de la responsabilité du Maire et du Préfet. Il conviendra de gérer les aménagements de manière à éviter les concentrations de personnes à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques.

## **7. Avis du CLIC sur le projet de PPRT de Bourgoin Jallieu (PCAS)**

A la suite des échanges ci-dessus dont il ressort que la plaine de jeux ne sera le siège que d'activités ludiques de plein air et entraînements réservés aux seuls enfants et sportifs de la commune et de la communauté d'agglomération qui auront été informés des risques et consignes en cas d'alerte, le CLIC émet un avis favorable au projet de règlement de PPRT qui restreindra par conséquent les aménagements et les usages de la plaine de jeux à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques :

- Pas de construction,
- Pas de parking,
- Pas de manifestation ou compétition susceptible d'entraîner la présence en nombre de personnes extérieures à la commune et à la communauté d'agglomération non suffisamment informées des risques existants et des consignes à respecter en cas d'alerte.

Après cet avis, **M. Cattalorda** manifeste la satisfaction de la commune vis à vis de la mise en place de ce PPRT, même si l'ampleur du travail n'avait pas forcément été appréciée au démarrage du processus. L'aboutissement de la démarche, incluant la mise en place des mesures de réduction des risques à la source, permet de réduire les zones contraintes par rapport à la situation antérieure. Le PPRT donne aux services en charge de l'urbanisme les éléments nécessaires pour répondre aux questions de la population et instruire les demandes.

## **8. Suite de la procédure**

Les étapes qui restent à réaliser sont :

- Prise en compte des résultats de la consultation des POA et de l'avis du CLIC,
- Enquête publique en septembre 2012,
- Approbation du PPRT à la fin de l'année 2012.

## **9. Clôture de la réunion**

Monsieur le Président du CLIC remercie les participants et lève la séance.

